

COURCOURY

Flash d'Informations Communales

Express

A la Une :

Edition de janvier 2021

Page 1

+ **Vœux de la
Municipalité**

+ **Fermeture Mairie**

Page 2

+ **ENQUETE
PUBLIQUE PLU
Plan Local d'Urbanisme**

Page 3

+ **COVID 19
vaccination**

Page 4

+ **Collecte déchets
Taxe aménagement
Pneus usagés**

Page 5

+ **Sécheresse 2018
Grippe aviaire**

Page 6

+ **Bibliothèque**

Contact

Mairie de Courcoury
15b rue de la Liberté
17100 COURCOURY
Tél. : 05 46 93 18 23
mairie@courcoury.fr

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Dans une situation sanitaire de grande envergure, le Conseil Municipal de notre commune a décidé de ne pas réaliser la cérémonie traditionnelle des vœux et l'accueil des nouveaux arrivants à Courcoury en ce début d'année. Malgré cette situation, nous vous proposons le discours des vœux tel qu'il aurait été présenté.

Nous venons de tourner la page de cette année 2020 qui restera gravée dans nos mémoires. L'arrivée de cette épidémie a transformé notre vie dès le mois de mars par un confinement total. Cette situation n'est pas sans conséquences, qu'elles soient économiques avec la fermeture administrative de nos commerces et plus particulièrement de notre restaurant l'Amaryllis dont le service de menus à emporter a bien fonctionné, qu'elles soient financières, sociales et humaines.

Pour notre tissu associatif, les animations restent encore inexistantes. Espérant en voir le bout et former des vœux pour nos bénévoles reprennent les activités, véritable lien social. Nous saluons les bénévoles, professionnels et élus qui ont œuvré à maintenir le lien social dans notre commune pendant cette période, en particulier le Club Corcosse Amitié qui a, entre autres, confectionné des masques pour les enfants scolarisés à l'Ecole de Courcoury.

Les effectifs de notre école restent toujours fragiles. Nous formulons des vœux de continuité dans un environnement exceptionnel avec une équipe pédagogique et périscolaire au service de l'éducation de nos enfants.

L'année 2020 aura aussi été celle de l'élection des conseillers municipaux. Perturbée par la pandémie, il aura fallu attendre le 25 mai pour mettre en place le conseil de notre commune. Les conditions de réunions ne facilitent pas la mise en œuvre de notre programme, mais malgré cela nous sommes au travail quotidiennement pour suivre les affaires en cours et préparer les futurs projets.

Au niveau démographique, notre commune compte une population totale de 704 habitants.

L'Equipe Municipale et le Personnel communal, vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année, prenez bien soin de vous et soyez prudents.

*Le Maire,
Eric BIGOT*

FERMETURE MAIRIE

En raison du couvre-feu, nous vous informons que la Mairie fermera à 18h00 les mardis.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COURCOURY

En exécution de l'arrêté ARR_2021_1 de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération (CDA) de Saintes en date du 06/01/2021, une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme de la commune de Courcoursy soumis à évaluation environnementale aura lieu du :

Du jeudi 28 janvier 2021 à 14h00 au lundi 01 mars 2021 à 16h30.

Cette enquête publique concerne la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Courcoursy soumis à évaluation environnementale.

Afin de conduire cette enquête, la présidente du Tribunal Administratif de Poitiers, par décision du 15/09/2020, a désigné Madame Aurore BRUNE en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet de révision du plan local d'urbanisme soumis à évaluation environnementale ainsi que l'avis de l'autorité environnementale en date du 24 février 2020 est consultable :

- en **version informatique** sur le site internet de la CDA de Saintes <http://www.agglo-saintes.fr> et <http://registredemat.fr/plu-courcoursy>;
- en **version papier** au siège de la CDA de Saintes, 4 avenue de Tombouctou à Saintes aux jours et heures d'ouverture soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et à la mairie de Courcoursy, 15 Bis Rue de la Liberté à Courcoursy aux jours et heures d'ouverture soit le lundi de 9h à 12h30, le mardi de 13h30 à 18h30, le mercredi de 13h à 18h, le vendredi de 8h à 12h et le samedi de 10h à 12h

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un **poste informatique mis à disposition du public, au siège de la CDA de Saintes** à l'adresse, jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur Loic DOUILLARD au service Planification de la CDA de Saintes ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 05.46.98.23.04 et à l'adresse mail : l.douillard@agglo-saintes.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre dématérialisé sécurisé** (<http://registredemat.fr/plu-courcoursy>) accessible via le site internet de la CDA de Saintes (<http://www.agglo-saintes.fr>) et en continu pendant la durée de l'enquête publique ;
- sur les **registres papiers d'enquête publique** mis à sa disposition à l'accueil du siège de la CDA de Saintes et à la mairie de Courcoursy ;
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention de Madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête (CDA de Saintes, 4 avenue de Tombouctou, CS 90316, 17108 Saintes cedex), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : enquete-plu-courcoursy@registredemat.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la CDA de Saintes, 4 avenue de Tombouctou à Saintes et à la mairie de Courcoursy, 15 Bis Rue de la Liberté à Courcoursy pour recevoir leurs observations, lors des **permanences** suivantes :

Lieux	Dates	Horaires
CDA de SAINTES 4 avenue de Tombouctou 17100 SAINTES	01 ^{er} Mars 2021	De 14h à 16h30
Mairie de Courcoursy 15 Bis Rue de la Liberté, 17100 Courcoursy	28 janvier 2021 06 février 2021 17 février 2021	De 14 h à 17 h De 10 h à 12 h De 14 h à 17 h

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la CDA de Saintes ainsi que sur son site internet (<http://www.agglo-saintes.fr>), à la mairie de Courcoursy et à la Préfecture de Charente-Maritime pendant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet de révision du plan local d'urbanisme soumis à évaluation environnementale, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du plan local d'urbanisme ne soit pas remise en cause - sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au Conseil Communautaire de la CDA de Saintes.

COVID 19 VACCIN

Une nouvelle phase de campagne de vaccination contre la COVID-19 est initiée par l'Etat et réservée aux personnes de plus de 75 ans.

Dans ce contexte, Bruno DRAPRON, *Maire de Saintes, Président de l'Agglomération de Saintes* vous informe qu'un centre de vaccination sera en place dès mercredi prochain, le 20 janvier, à l'espace Mendès-France, cours Charles de Gaulle à Saintes.

Compte-tenu des contraintes de conservation du vaccin, il est nécessaire de connaître le nombre de personnes à vacciner la veille de chaque journée de vaccination. Une inscription préalable est donc obligatoire.

Pour cela, toute personne de 75 ans et plus, habitant sur le secteur de la Communauté d'Agglomération de Saintes et le Nord de la Communauté de communes de Gémozac, souhaitant se faire vacciner peut :

1/ **Soit se rendre sur le site internet DOCTOLIB** et rechercher le centre de vaccination de Saintes: [Centre de vaccination Covid-19 - Saintes, Hôpital public à Saintes \(doctolib.fr\)](https://www.doctolib.fr) et ainsi choisir un créneau de vaccination de son choix. Il est d'ores et déjà possible de s'inscrire pour prendre RDV à compter de mercredi.

2/ **Soit appeler le numéro vert conjoint de la Ville et de l'Agglomération de Saintes : 0 800 170 007.** Des agents de la Ville de Saintes, des Gonds et de l'Agglomération de Saintes répondront à vos questions et vous aideront à vous inscrire en ligne.

3°/ **Vous pouvez téléphoner directement pour prendre rendez vous au 05 46 92 34 14.**

Le centre de vaccination de Saintes sera ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 18h. Au regard du couvre-feu, des attestations de vaccination seront remises par le personnel soignant du centre pour permettre aux personnes qui seraient amenées à dépasser l'heure de couvre-feu, de justifier de leurs déplacements sans risque de verbalisation.

Pour se faire vacciner, il faudra se munir de sa carte vitale, du nom de son médecin traitant et de sa carte d'identité. Avant toute vaccination, un bilan sera fait avec un médecin pour vérifier que la situation médicale du patient n'est pas incompatible avec la vaccination.

Il est donc recommandé aux patients de prévoir environ 30 minutes pour réaliser l'ensemble de la vaccination : temps de bilan (10 minutes) et 15 minutes de repos après la vaccination, avant de quitter le centre.

La conservation et l'acheminement des vaccins seront assurés par le Centre Hospitalier Philippe Marchand de Saintes.

La Ville de Saintes mobilise une salle, des moyens informatiques et de communication et des agents d'accueil pour que cette vaccination se passe le mieux possible.

L'Agglomération de Saintes accompagne activement cette démarche.

CALENDRIER DE COLLECTE DES DECHETS

Nous vous informons que les calendriers de collecte des déchets pour l'année 2021 ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres (y compris Stop Pub) entre le 14 et 19 décembre 2020.

Ces calendriers sont d'ores et déjà consultables et téléchargeables sur le lien suivant :

<https://www.agglo-saintes.fr/l-agglo-au-quotidien/dechets/523-calendriers-de-collecte-2021.html>

TAXE D'AMENAGEMENT

Vous trouverez sur le site, l'ensemble des informations liées à cette taxe (dates de paiement, modalités de calcul, etc...)

En quelques clics vos administrés peuvent calculer la taxe d'aménagement de leur projet, à l'euro près, mais aussi obtenir une attestation de calcul nécessaire pour englober son montant dans leur plan de financement auprès de leur organisme bancaire.

<https://www.taxe-amenagement.fr>

Si vous êtes agriculteur, éleveur

et que vous avez des **pneus usagés** sur votre ferme dont vous voulez vous débarrasser, **une opération de collecte se prépare en Charente-Maritime et Deux-Sèvres.**

Cette démarche intitulée « **ENSIVALOR** » a pour objectif de recycler les pneus à un coût abordable dans les années à venir.

Si vous êtes intéressé, la **première étape consiste à se rendre sur le site de la Chambre d'agriculture afin de vous identifier et de renseigner les quantités de pneus en votre possession** (date butoir : vendredi 19 mars 2021).

Dans un premier temps, l'objectif est de réaliser une évaluation quantitative et géographique du "gisement" de pneus afin d'organiser au mieux l'opération et de rechercher des financements complémentaires.

Pour vous faire connaître et obtenir plus d'informations sur l'opération ENSIVALOR dans votre département :

<https://charente-maritime.chambre-agriculture.fr/environnement/recyclage-des-dechets/pneus/>

Contacts : Chambre d'Agriculture Thierry PELOQUIN 06 85 10 84 16

DISPOSITIF EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN AUX VICTIMES LES PLUS AFFECTÉES PAR L'ÉPISODE DE SÉCHERESSE-REHYDRATATION DES SOLS SURVENU EN 2018

La loi de finances pour 2020 a prévu de consacrer 10 millions d'euros à la mise en place exceptionnelle et transitoire d'un dispositif de soutien aux victimes les plus affectées par l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018 (également appelé phénomène de « retrait-gonflement des argiles »). Il vise les bâtiments d'habitation achevés depuis plus de dix ans au 31 décembre 2017 et soumis à des dommages importants compromettant leur solidité ou les rendant impropres à leur occupation.

Ce dispositif est réservé aux propriétaires occupant ces biens à titre de résidence principale, localisés dans une zone d'exposition moyenne ou forte à ce phénomène. Les bâtiments concernés sont situés dans les communes qui ont formulé, avant le 31 décembre 2019, au titre de la sécheresse survenue en 2018, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et ne l'a pas obtenue.

Ce dispositif vise les ménages très modestes et modestes, au sens des plafonds de ressources de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Il est attribué dans la limite de 15 000 € pour les ménages très modestes et de 10 000 € pour les ménages modestes, pour un taux maximal de 80 % du montant des travaux réalisés.

S'agissant d'un dispositif exceptionnel, les bénéficiaires devront avoir déposé leur demande avant le 28 février 2021. Dossier à prendre en Mairie

L'ensemble des informations concernant ce dispositif, notamment les zones éligibles et les plafonds de ressources, est par ailleurs disponible sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime.

GRIPPE AVIAIRE

C'est « l'autre épidémie » du moment. Le Ministre de l'Agriculture a indiqué que la souche de la grippe aviaire n'est « pas transmissible à l'homme ». Il n'existe aucun moyen d'endiguer la grippe aviaire que par l'abattage préventif.

Il est demandé au Maire de procéder au recensement des propriétaires de volailles, d'oiseaux sur la commune.

Il est utile de rappeler que le recensement de tous les propriétaires de volailles, d'oiseaux, à l'exception de ceux qui sont « détenus en permanence à l'intérieur de locaux » est obligatoire depuis la parution d'un arrêté en 2006. Sont concernés tous les « détenteurs non commerciaux » de volailles (basse-cours) ou d'autres oiseaux élevés en extérieur.

Toutes ces personnes doivent remplir un formulaire Cerfa 15472*01 (**disponible à la Mairie et sur Internet**) et l'envoyer ou déposer en Mairie. Formulaire disponible aussi sur la page du ministère de l'Agriculture.

Votre Bibliothèque

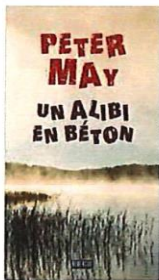
Suite à l'avancement du couvre-feu à 18h, la bibliothèque sera ouverte de 15:30 à 17:30 le mercredi, jusqu'à nouvel ordre.

Venir découvrir les nouveautés . . .



Là où chantent les écrevisses Delia Owens

Après son abandon, par toute sa famille, dans les marais de la Caroline du Sud Kia survit, seule, en haillons, ayant à peine de quoi se nourrir. Une ode à la vie sauvage se conjugue ici à l'apprentissage de la solitude et à une affaire criminelle. «Ce livre ne se raconte pas il se vit, une ode à l'amour et la beauté de la nature. Delia Owens est une magicienne des mots, une créatrice de merveilles, elle nous emporte, elle nous émeut, elle nous surprend. Lu en deux soirées, ce livre, refermé à regret, me hantera longtemps.»



Un Alibi en Béton Peter May

Lucie Martin avait disparu depuis 1989 lorsqu'un promeneur a découvert son corps dans un lac asséché. Étudiante à Bordeaux, elle travaillait pour une association d'aide à la réinsertion et y avait rencontré un ancien détenu charismatique, lequel est aujourd'hui incarcéré pour le meurtre de trois prostituées. Enzo MacLeod reprend l'enquête mais, à son insu, l'obstiné Écossais ouvre une boîte de Pandore qui non seulement ranime d'anciens fantômes depuis longtemps endormis mais place sa propre famille sous une incoercible menace. Né à Glasgow, Peter May vit depuis une dizaine d'années dans le Lot. Son œuvre a été saluée par de nombreux prix littéraires.

Et un coup de cœur . . .



Avant que j'oublie Anne Pauly

Une fille, après le décès de son père, découvre, en mettant en ordre ce qui reste de lui dans sa maison, un être très différent du père qu'elle pensait connaître. «Magnifique livre sur le deuil, la fin laisse sans voix. Un premier roman formidable qui peint l'image du père décédé avec tendresse, humour et émotions. Chaque page est un vrai plaisir de lecture avec des souvenirs de famille et un portrait du père inoubliable. Bref, un premier roman à conseiller pour son talent d'écriture.»